

Dispositif d'accompagnement en lycée

Références :

- Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par des personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré (HSE).
- Décret n°96-80 du 30 janvier 1996 relatif à la rémunération des personnes assurant les études dirigées ou l'accompagnement éducatif hors temps scolaire
- Décret n°2016-1172 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré (HSE pour agents contractuels)
- Décret n°64-852 du 13 août 1964 fixant les conditions de rémunération supplémentaire des personnels participant aux activités dirigées
- Décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant les taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal
- Décret n°88-1267 du 30 décembre 1988 portant attribution d'une indemnité spécifique aux personnes intervenant dans les écoles primaires dans le cadre des actions de soutien aux élèves en difficulté

			MODALITES DE SAISIE DANS ASIE				
			Enveloppe 0141-HSE ENS Enseignement secondaire				
SERVICES ACADEMIQUES REFERENTS	CATEGORIES DE PERSONNELS CONCERNEES	CRÉATION PAR LE SERVICE DE GESTION D'UNE PRISE EN CHARGE INDEMNITAIRE PRÉALABLE DANS EPP	Code indemnitaire	Accompagnement des élèves			
			HSE ou vacations	Code motif	Libellé motif	Code taux	Taux horaire brut
RECTORAT (DIPE)	Personnels enseignants du second degré <u>titulaires</u>	NON (saisie directe dans ASIE)	1300	E1	Soutien aux élèves en difficulté	Selon grade et ORS	
				E2	Stage de réussite		
				E4	Suivi stages en entreprise		
	Personnels enseignants du second degré <u>contractuels</u>	NON (saisie directe dans ASIE)	1920	E1	Soutien aux élèves en difficulté	Selon grade et ORS	
				E2	Stage de réussite		
				E4	Suivi stages en entreprise		
RECTORAT (DIPE)	Personnels de documentation	NON (saisie directe dans ASIE)	1512	E1	Soutien aux élèves en difficulté	002	30,00 €
	Psychologues de l'éducation nationale (PSY-EN)	NON (saisie directe dans ASIE)	1512	E1	Soutien aux élèves en difficulté	001	15,99 €
	Conseillers principaux d'éducation (CPE)	NON (saisie directe dans ASIE)	1512	E1	Soutien aux élèves en difficulté	002	30,00 €
DSDEN 49 (SIDEPP)	Personnels enseignants du premier degré affectés en collège (SEGPA, PEGC)	NON (saisie directe dans ASIE)	2450	E1	Soutien aux élèves en difficulté	Selon statut	
				E2	Stage de réussite		
				E3	Remise à niveau		
RECTORAT (DIPE 7)	Assistants étrangers	NON (saisie directe dans ASIE)	1512	E1	Soutien aux élèves en difficulté	001	15,99 €
	Assistants d'éducation (AED)	OUI (envoi fiche de renseignement + RIB + copie carte vitale à la DIPE 7)	1512	E1	Soutien aux élèves en difficulté	001	15,99 €
RECTORAT (SAE)	Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)	NON (saisie directe dans ASIE)	1512	E1	Soutien aux élèves en difficulté	001	15,99 €